



# Plan d'action

pour l'éducation de la maternelle  
à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba

Une feuille de route en réponse aux  
recommandations de la Commission sur  
l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année

---

Avril 2022

# RECONNAISSANCE DES TERRES ET DES TRAITÉS



Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur les territoires visés par les traités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10 ainsi que sur les terres ancestrales des Anichinabés, Anishiniwak, Dakotas Oyates, Dénésulines, Ininiwak, et Nehethowuks. Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur la terre natale des Métis de la rivière Rouge. Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'intention des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

Conformément à notre engagement envers la vérité et la réconciliation, nous reconnaissons le rôle important que jouent l'éducation et les écoles pour veiller à ce que nous prenions collectivement le temps de réfléchir à ceux qui ont fréquenté les pensionnats et à ceux qui ne sont pas rentrés à la maison, d'en apprendre sur eux, de les honorer et de nous souvenir d'eux. Faire face à des vérités difficiles nous aide sur notre chemin vers la vérité et la réconciliation.

Notre réponse à la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année vise un engagement profond à répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR). Le rapport de la CVR comprend 94 appels à l'action pour tous les Canadiens. Pour obtenir plus de renseignements sur le Centre national pour la vérité et la réconciliation et sa collecte de réponses, consulter les liens suivants :

<https://nctr.ca/?lang=fr>

<https://nctr.ca/documents/rapports/?lang=fr>

# Contenu

RECONNAISSANCE DES TERRES ET DES TRAITÉS	2
MESSAGE DU MINISTRE	4
INTRODUCTION	5
LA VOIE JUSQU'À MAINTENANT	6
Participation depuis mars 2021	7
Vision pour la réussite des élèves	8
Principes	9
PROCHAINES ÉTAPES	10
PLANIFICATION AVEC LES PARTENAIRES	12
Apprentissage de haute qualité	13
Mobilisation et bien-être des élèves	15
Excellence en apprentissage et en leadership	17
Systèmes adaptés	19
ANNEXE A : REMERCIEMENTS	21
ANNEXE B : PLAN D'ACTION	22

## MESSAGE DU MINISTRE



Je suis heureux de vous communiquer ce plan d'action en réponse aux recommandations de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Le plan d'action décrit une vision de la réussite des élèves et des réalisations clés de la dernière année, ainsi que les mesures à venir et les futures mesures. Ces mesures englobent les leçons tirées de la pandémie et intègrent des commentaires reçus au cours de la dernière année de consultations et d'engagement.

Le Manitoba s'engage à renforcer et à améliorer l'éducation du public dans la province et s'engage à investir dans l'éducation pour atteindre ses objectifs communs. Le travail de la Commission a inspiré

notre vision, soit un système d'éducation qui **favorise la réussite de chaque élève manitobain, peu importe son lieu de résidence, son origine ou les circonstances entourant sa vie personnelle.**

La Commission a clairement indiqué que les impératifs de l'amélioration peuvent être réalisés seulement si tous les partenaires en éducation travaillent ensemble, y compris le gouvernement, les divisions scolaires, les écoles, les enseignants, le personnel de l'école, les élèves, les familles et les collectivités. Ce plan d'action englobe cette importante collaboration et crée la voie à suivre, qui peut évoluer au fil du temps et s'adapter aux changements.

Merci aux milliers d'élèves, parents, éducateurs, dirigeants d'école et divisions administratives du Manitoba d'avoir exprimé vos points de vue et participé à la planification et l'engagement. Cette importante rétroaction a entraîné des changements qui garantissent la priorité à la planification de l'intervention face à la COVID-19, ainsi que le retrait du projet de loi 64 qui proposait des changements au modèle reposant sur les commissaires d'école, parmi d'autres changements de gouvernance. Les priorités établies tout au long de cet engagement sont au cœur de ce plan d'action.

Alors que nous apprenons à nous orienter pendant la pandémie de COVID-19 et par la suite, et que nous cherchons à répondre aux besoins continus et émergents, j'ai hâte de m'appuyer sur les forces existantes et de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour atteindre l'objectif en matière de réussite et de bien-être pour tous les élèves.

Cordialement,

Wayne Evasko,  
Le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance.

# INTRODUCTION

Des collectivités saines et fortes reposent sur le fondement d'un solide système d'éducation publique. Le Manitoba compte des enseignants, des membres du personnel scolaire et des dirigeants exceptionnels qui mettent le bien-être et l'apprentissage de grande qualité à l'avant-plan. Comme tout système, il est possible d'innover et d'apporter constamment des améliorations, surtout en répondant à des besoins d'apprentissage uniques et en luttant contre les inégalités faisant partie de la réalité de nombreux élèves et familles.

Le **Plan d'action pour l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba** s'appuie sur les forces du système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et établit la voie à suivre pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (publiées en mars 2021). La Commission a été créée pour examiner le système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année dans notre province dans le but d'améliorer les résultats des élèves, d'assurer la durabilité à long terme et de renforcer la confiance du public dans notre système d'éducation. Sur la base de consultations approfondies au printemps et à l'été 2019, la Commission a présenté son rapport, ***La réussite de nos enfants : l'avenir du Manitoba***, au début du mois de mars 2020. Après une pause pour axer le système sur l'intervention face à la COVID-19, le rapport a été publié en mars 2021.

Ce plan d'action a été élaboré à la suite de vastes consultations pour :

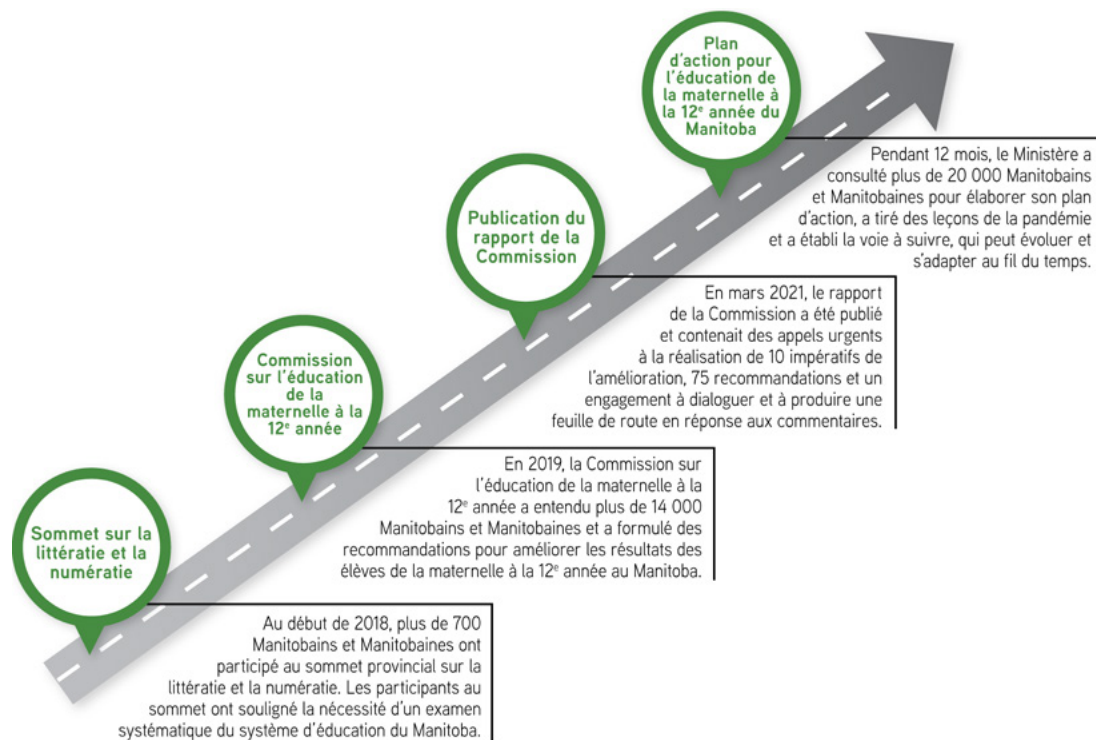
- ✓ énoncer la vision pour la réussite des élèves et les principes directeurs du système d'éducation;
- ✓ décrire les mesures prioritaires, les principales réalisations à ce jour et les mesures à venir qui doivent être mises en œuvre;
- ✓ présenter une approche officielle de la planification et de l'amélioration permanente à l'échelle du système au sein des programmes français, anglais, d'immersion française, et d'études techniques du secondaire et de l'éducation des Autochtones.

Notre engagement profond envers la vérité et la réconciliation signifie en outre que le nouveau cadre politique pour l'éducation des Autochtones, ***Mamàhtawisiwin – Les merveilles de notre héritage***, jette les bases de notre travail et devient le fondement indispensable du système d'éducation. Dans le plan d'action, nous nous engageons également à l'égard de la philosophie d'inclusion et continuons de mettre l'accent sur l'éducation en langue française, conformément aux droits en vertu de la Charte relatifs à l'éducation des minorités.

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba se servira de ce plan d'action pour orienter notre travail en collaboration avec les intervenants en éducation au cours des cinq prochaines années. En tant que document évolutif, le plan d'action sera mis à jour au besoin. De nouvelles mesures peuvent y être ajoutées à mesure que les priorités changent.

# LA VOIE JUSQU'À MAINTENANT

Depuis 2018, d'abord grâce au [sommet sur la littératie et la numératie](#), des thèmes communs sont ressortis des consultations sur le renforcement du système d'éducation publique de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année au Manitoba.



## Les impératifs de l'amélioration de la Commission pour l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année :

1. Renforcer les capacités des éducateurs;
2. Accroître l'efficacité de la direction des écoles;
3. Améliorer l'engagement et le bien-être des élèves;
4. Comblent l'écart de rendement entre les élèves autochtones et non autochtones;
5. S'engager envers des résultats équitables pour tous;
6. Assurer des programmes d'éducation et un soutien de qualité dans les régions rurales, éloignées et du Nord;
7. Renforcer l'éducation en langue française;
8. Développer l'éducation communautaire et renforcer l'engagement du grand public;
9. Améliorer les compétences de base;
10. Renforcer l'efficacité de la gouvernance et du financement.

## Participation depuis mars 2021

En plus de la publication du Rapport de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, le Manitoba a également exposé une stratégie en réponse aux recommandations. Nous nous sommes engagés à discuter avec les Manitobains et Manitobaines afin d'écouter leurs commentaires sur le plan d'action pour orienter notre voie vers l'avenir.

Au cours de la dernière année, des discussions ont eu lieu avec les élèves, les parents, les enseignants et les partenaires en éducation en mettant l'accent sur l'établissement de priorités communes concernant les mesures à prendre (voir [l'annexe A](#)).



Voici ce que nous avons entendu :

- ✓ La pandémie de COVID-19 doit être une priorité, tout comme la santé mentale et le bien-être de tous les membres de la communauté scolaire, y compris les élèves, les familles, les enseignants, le personnel scolaire et les dirigeants d'école.
  - ✓ Les commentaires du public ont souligné que les changements en matière de gouvernance du projet de loi 64 allaient trop loin en retirant les commissaires élus et s'écartaient trop des conclusions de la commission.
  - ✓ La voix locale est importante pour les Manitobains et Manitobaines, tout comme l'engagement des parents et de la collectivité, la représentation équitable et l'inclusion.
  - ✓ Il est urgent de s'attaquer aux effets de la pauvreté sur l'éducation et d'éliminer les obstacles à la participation et à l'engagement.
  - ✓ Il faudrait mettre l'accent sur l'amélioration du soutien en classe, y compris la mise en œuvre du programme scolaire et l'évaluation formative.
- 
- ✓ Il est urgent d'accorder la priorité à l'éducation des Autochtones et de renforcer l'accent mis sur les langues, les modes de connaissance ainsi que les façons d'être et d'agir des Autochtones.
  - ✓ Un nouveau modèle de financement est nécessaire pour offrir un accès équitable aux programmes éducatifs et au soutien à l'apprentissage dans toute la province.
  - ✓ La direction du système et un engagement profond à faire progresser la vérité et la réconciliation sont indispensables pour réaliser notre vision de la réussite de tous les élèves.
  - ✓ Il y a un fort désir d'améliorer les données et la mesure du rendement pour orienter la prise de décision, ainsi que de définir clairement les rôles et les responsabilités.

Cette importante rétroaction a entraîné des changements dans les échéances qui garantissent la priorité à la planification de l'intervention face à la COVID-19, ainsi que le retrait du projet de loi 64 qui proposait des changements au modèle reposant sur les commissaires d'école, parmi d'autres changements de gouvernance. Les commentaires recueillis tout au long des discussions ont également affirmé qu'il existe de nombreuses priorités communes dans le système et que ce plan d'action s'appuie sur celles-ci pour aller de l'avant.

## Vision pour la réussite des élèves

**Vision:** Favoriser la réussite de chaque élève manitobain, peu importe son lieu de résidence, son origine ou les circonstances entourant sa vie personnelle.

Cette vision place les élèves au cœur des décisions et exige que tous les talents, efforts et ressources soient concentrés en vue de favoriser leur réussite. La réussite des élèves est différente pour chaque enfant, mais cela signifie toujours qu'ils soient prêts à réaliser leur **plein potentiel** et à mener **La bonne vie** au cours de laquelle :

- ✓ ils ont de l'espoir, un sentiment d'appartenance et une raison d'être, et ressentent du bien-être;
- ✓ ils peuvent s'exprimer;
- ✓ ils se sentent en sécurité et soutenus;
- ✓ ils sont prêts à poursuivre leur cheminement personnel après l'obtention de leur diplôme;
- ✓ ils ont la capacité de jouer un rôle actif dans la détermination de leur avenir et d'être des citoyens actifs;
- ✓ ils vivent en relation avec les autres et le monde naturel;
- ✓ ils honorent et respectent les modes de connaissance ainsi que les façons d'être et d'agir des Autochtones, et comprennent la vérité et la réconciliation et s'engagent à cet égard.



**La bonne vie** fait référence à une vie bien équilibrée où les quatre caractéristiques d'un être humain sont abordées : émotionnelle, physique, mentale et spirituelle.

« C'est en assumant la responsabilité de leur propre guérison et de leur propre croissance que les individus pourront atteindre la mino-pimatisiwin (cri) — La bonne vie [traduction libre] » (Hart, p. 44).

Pimadaziwin signifie avoir « la vie dans son sens le plus large, la vie dans le sens de longévité et de santé [traduction libre] » (Overholt et Callicott, p. 151).

« Cette croissance et cette tentative de parvenir à La bonne vie ne sont pas seulement un objectif individuel. Elles impliquent aussi la famille et la collectivité [traduction libre] » (Hart, p. 44).

HART, Michael Anthony. *Seeking Mino-Pimatisiwin: An Aboriginal Approach to Healing*. Fernwood Publishing, 2002.

OVERHOLT, T.W. et J.B. Callicott. *Clothed in Fur and Other Tails: An Introduction to an Ojibwa World View*. University Press of America, 1982.



## Principes

- ✓ **Faire avancer le processus de vérité et de réconciliation :** Renforcer la réussite et le bien-être des élèves autochtones et promouvoir un engagement envers la vérité et la réconciliation pour tous. En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a demandé aux administrations de combler l'écart de rendement et de renforcer les parcours des élèves autochtones. Ce plan d'action intègre des mesures pour améliorer la réussite et le bien-être des élèves autochtones dans les quatre piliers à la réussite des élèves.
- ✓ **Atteindre l'équité :** Veiller à ce que les circonstances entourant la vie personnelle et sociale ne constituent pas des obstacles au perfectionnement des compétences, au renforcement des capacités et à la réalisation du plein potentiel. L'équité vise à prévenir et à interdire la discrimination fondée sur le genre, la capacité, l'état de santé, la langue, les antécédents culturels ou le statut socioéconomique. L'équité doit faire partie intégrante de l'ensemble des consultations, des politiques, des programmes et de la prise de décision.



- ✓ **Assurer l'inclusion :** Créer des environnements d'apprentissage accueillants, sécuritaires et respectueux où tous les élèves s'épanouissent et ont un sentiment d'appartenance. Les expériences, points de vue, compétences et talents diversifiés et uniques sont valorisés, encouragés et pris en compte grâce à des mentalités et à des pratiques inclusives.
- ✓ **Viser l'excellence :** S'assurer que nous mettons tous à contribution nos dons, nos forces et nos connaissances pour innover, nous perfectionner et croître. L'excellence exige d'établir des normes élevées pour tous et de les respecter vigoureusement, et de faire tout ce qui est possible pour préparer tous les élèves à leur avenir.
- ✓ **Accorder la priorité au bien-être :** Veiller à ce que tous les enfants et les élèves s'épanouissent ici et maintenant et dans l'avenir, et qu'ils aient une bonne estime de soi et un fort sentiment d'appartenance et de bien-être. Il s'agit notamment d'aider les élèves à acquérir des compétences et à saisir l'occasion de faire des choix positifs qui contribuent à leur santé mentale, sociale, spirituelle et physique, et d'assurer leur accès à des services de soutien en santé mentale, au besoin.
- ✓ **Accroître la responsabilisation :** Promouvoir la responsabilité partagée et l'amélioration continue, ainsi qu'une collaboration, une harmonisation et une incidence plus grandes. Mentionnons des processus, des mécanismes, des données et d'autres outils qui aident les systèmes à formuler et à répondre aux attentes, ainsi qu'à promouvoir l'engagement et la confiance dans le système d'éducation.

**Cercle des nations de Niji Mahkwa.** Peinture de Fred Beardy. Enseignement et couleurs fournis par Fred Beardy et l'aînée Myra Laramée. Reproduit avec autorisation.

## PROCHAINES ÉTAPES

Notre objectif est d'assurer un système d'éducation provincial équitable, harmonisé et efficace où :

- ✓ **les élèves** reçoivent une éducation et des programmes de haute qualité qui leur permettent d'obtenir de meilleurs résultats de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et par la suite;
- ✓ **les parents et les proches aidants** ont plus d'information et davantage d'occasions de participer;
- ✓ **les enseignants et le personnel** disposent des connaissances professionnelles, des outils et des ressources nécessaires pour offrir un apprentissage de haute qualité et préparer nos élèves à un monde en évolution rapide;
- ✓ **les dirigeants du système et de l'école** sont soutenus dans leur rôle de responsables de l'éducation, en créant une communauté d'apprentissage, en soutenant les enseignants, en améliorant les résultats des élèves et en faisant participer les parents.



En tant que gouvernement, nous avons accepté l'esprit et l'intention du rapport de la Commission. Ce plan d'action constitue notre réponse aux 75 recommandations de la Commission et définit les mesures initiales que nous prendrons, lesquelles sont fondées sur quatre piliers de la réussite des élèves :

- ✓ Apprentissage de haute qualité;
- ✓ Engagement et bien-être des élèves;
- ✓ Excellence en apprentissage et en leadership;
- ✓ Systèmes adaptés.

Il y a beaucoup de mesures à prendre et celles-ci ne seront pas toutes prises immédiatement. Au cours des cinq prochaines années, nous mettrons en œuvre ces mesures en les échelonnant sur trois périodes :

- ✓ **En cours** : Lancement en avril 2022
- ✓ **À venir** : Pas encore lancé, mais la planification est en cours — Lancement en avril 2023
- ✓ **Futures mesures** : Lancement en avril 2024

Un tableau détaillant les échéanciers de mise en œuvre des mesures, y compris des recommandations correspondantes de la Commission, se trouve à [l'annexe B](#). La production de rapports réguliers sur la mise en œuvre mettra l'accent sur les mesures et la surveillance de leur effet sur l'atteinte de notre objectif et la réalisation de notre vision.

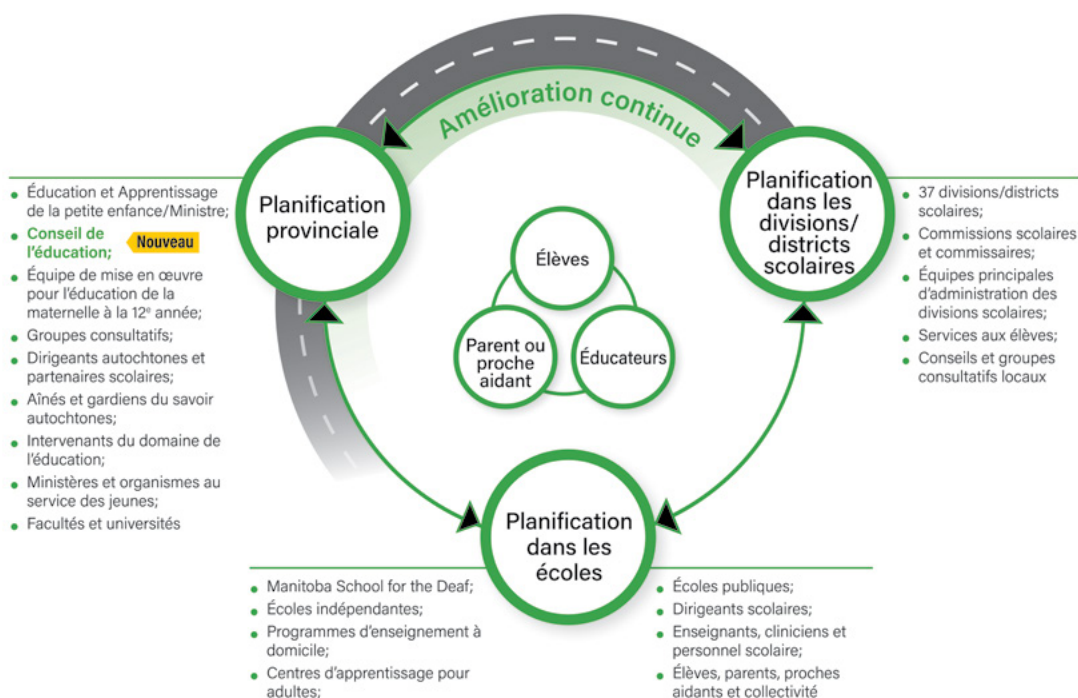
**Remarque** : Selon les commentaires reçus à ce jour, des travaux ne seront pas entrepris pour trois recommandations de la Commission :

- N° 11 — Créer une nouvelle association de directeurs d'école et retirer les directeurs et les directeurs adjoints d'école de l'unité de négociation des enseignants.
- N° 12 — Réorganiser le personnel administratif pour créer des postes de gestionnaire opérationnel pour les écoles ou des groupes d'écoles.
- N° 68 — Regrouper les commissions scolaires publiques de la province en six à huit commissions régionales comprenant de cinq à sept commissaires, dont la majorité serait nommée et les autres élus.

# PLANIFICATION AVEC LES PARTENAIRES

Le processus d'amélioration continue du Manitoba évolue constamment et est renforcé grâce à la communication, à la collaboration et à l'engagement continu. Collectivement avec les élèves, les parents, les proches aidants et les éducateurs, les partenaires à tous les niveaux ont la responsabilité commune d'améliorer, de répondre et de s'adapter aux besoins émergents de notre système d'éducation et du monde qui nous entoure.

Pour faciliter une approche de planification à l'échelle du système, un **Conseil de l'éducation** de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année sera créé en 2022. Il assurera une orientation stratégique et fournira des conseils sur la mise en œuvre du plan d'action. Il soutiendra notamment un processus axé sur la surveillance et la communication des progrès avec les partenaires et les intervenants. Plusieurs [groupes consultatifs et groupes de travail](#) ont été mis sur pied et poursuivront leur travail qui est de veiller à ce que les éducateurs et les intervenants orientent les travaux afin de tirer profit des succès actuels au Manitoba. En travaillant ensemble, nous pouvons concrétiser notre vision de la réussite de chaque élève manitobain, peu importe son lieu de résidence, ses antécédents ou les circonstances entourant sa vie personnelle.



Le plan d'action vise à augmenter la présence et la voix des leaders et des organismes d'éducation autochtones pour faire progresser la vérité et la réconciliation. En même temps, le plan respectera et reconnaîtra l'autorité des instances des Premières Nations sur les écoles dans les communautés des Premières Nations et l'importance du système scolaire des Premières Nations du Manitoba. Nous nous réjouissons à la perspective de renouveler ces relations et de cheminer vers nos priorités et nos buts communs.

## Apprentissage de haute qualité

*Améliorer l'apprentissage et les résultats pour tous les élèves grâce à des programmes scolaires et à des expériences d'apprentissage réactifs et pertinents dans des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs.*

Pour améliorer les résultats des élèves, la Commission a recommandé de se concentrer sur la mise en œuvre approfondie du programme d'études existant de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, y compris en mettant l'accent sur les connaissances de base, les compétences et les aptitudes que les élèves devraient posséder à la fin de leurs études secondaires pour pouvoir faire la transition vers des études supérieures, un emploi ou d'autres possibilités. Une mise en œuvre approfondie nécessite une application et un soutien cohérents des pratiques d'enseignement fondées sur des données probantes. Bien que nous reconnaissons qu'il est essentiel de se concentrer sur la mise en œuvre, il ressort clairement des consultations que des mises à jour du programme d'études sont également nécessaires pour un apprentissage pertinent, moderne et efficace. La mise en place de normes rigoureuses et mesurables pour les résultats d'apprentissage, la mise en œuvre du programme à l'échelle du système, l'évaluation rigoureuse des élèves et l'engagement continu envers la philosophie d'inclusion sont nécessaires pour que tous les élèves réalisent leur plein potentiel.

### Priorités

Avoir un nouveau cadre stratégique pour l'éducation des Autochtones et un nouveau cadre d'apprentissage pour éclairer les programmes d'études, l'enseignement et l'évaluation. Les mesures seront axées sur l'amélioration des mentalités et des pratiques inclusives et le soutien de l'apprentissage en classe, ce qui comprend des environnements d'apprentissage élargis au-delà des quatre murs traditionnels.

#### Mesures en cours :

- ✓ Mettre en œuvre *Mamàhtawisiwin – Les merveilles de notre héritage – Un cadre politique en matière d'éducation autochtone* en partenariat avec le [Conseil consultatif de la Direction générale de l'inclusion des Autochtones](#).
- ✓ Élaborer un nouveau cadre d'apprentissage pour orienter l'élaboration du programme d'études et de l'évaluation en mettant sur pied un [Comité consultatif sur le programme d'études](#) qui formulera des conseils sur ces travaux.
- ✓ Établir un [Conseil consultatif du ministre sur l'éducation inclusive](#) pour assurer un accès rapide à l'évaluation, au soutien à l'apprentissage et aux services cliniques pour les élèves à besoins particuliers, pour éclairer les changements apportés au bulletin scolaire de tous les élèves et pour évaluer les besoins en matière d'apprentissage professionnel afin d'améliorer l'apprentissage des élèves.

- ✓ Renforcer la politique et la mise en œuvre du programme scolaire en français et en immersion française avec un objectif distinct et parallèle.
- ✓ Mettre en œuvre un processus cyclique de renouvellement de programmes avec un accent sur l'éducation physique, l'éducation en santé et la science.
- ✓ Améliorer le programme scolaire adapté à l'âge en intégrant du contenu sur les pensionnats, les traités, l'éducation traditionnelle, les langues autochtones et les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones.

#### Mesures à venir :

- ✓ Faire passer le programme provincial d'évaluation à des évaluations sommatives basées sur les programmes du Manitoba lors des premières années, des années intermédiaires et de la 10<sup>e</sup> année.
- ✓ Mettre à jour le Code de conduite du Manitoba et élaborer des politiques sur l'utilisation de pratiques restrictives (isolement, suspension et expulsion) pour tous les élèves.

#### Futures mesures :

- ✓ Mettre à jour le bulletin scolaire provincial et veiller à ce qu'il soit inclusif pour tous les apprenants.
- ✓ Mettre en œuvre une approche globale et collaborative entre les écoles et les familles pour la détermination rapide et continue des besoins en matière d'apprentissage et des interventions appropriées pour promouvoir la réussite et le bien-être des élèves.
- ✓ Introduire des évaluations cohérentes pendant la petite enfance, en se concentrant sur les enfants entrant à la maternelle et les élèves qui ont connu un apprentissage perturbé.

#### Cadre d'apprentissage du Manitoba

Pour susciter l'engagement des élèves dans leur apprentissage, le programme d'études doit être contemporain, utile, inclusif et adapté à un monde en constante évolution. Le cadre d'apprentissage du Manitoba établit des attentes claires au sujet de la mise en œuvre du programme d'études provincial et oriente l'élaboration d'un nouveau programme d'études et de nouvelles évaluations à l'échelle provinciale.

Conformément aux données actuelles issues de la recherche et aux pratiques adoptées dans les autres provinces et territoires du Canada, le Manitoba fera la transition vers une approche globale sur les compétences centrée sur la littératie et la numératie. Il favorisera un apprentissage pertinent et de haute qualité pour tous.

Ce cadre permettra de créer une vision commune et une compréhension partagée de l'enseignement et de l'apprentissage entre les éducateurs du Manitoba. Il garantira que les programmes d'études et les évaluations concernant chacune des matières enseignées sont inclusifs et rigoureux, qu'ils reflètent toute la diversité des peuples du Manitoba et qu'ils font la promotion des droits de la personne et de la citoyenneté responsable en mettant l'accent sur les perspectives autochtones, les pratiques inclusives, la diversité des genres et l'antiracisme.

## Mobilisation et bien-être des élèves

*Répondre à des expériences de vie diverses, mobiliser les élèves, soutenir des transitions réussies, promouvoir le bien-être et tirer parti des partenariats intersectoriels.*

Les écoles sont la clé de la réussite à long terme et font participer les élèves à l'apprentissage en soutenant l'expérience variée et diversifiée des élèves en transition dans leur parcours scolaire individuel. Le système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année doit collaborer avec les partenaires pour assurer un soutien global en réponse aux transitions des élèves et aux besoins d'apprentissage, dont la santé mentale et le bien-être, ainsi que les effets de la pauvreté sur l'apprentissage.



### Priorités

La santé mentale et le bien-être, en particulier dans le cadre de la réponse aux répercussions de la pandémie, et la détermination de mesures pour éliminer des obstacles à la participation à l'apprentissage, en mettant l'accent sur les effets de la pauvreté sur l'éducation et la mobilisation des élèves.

#### Mesures en cours :

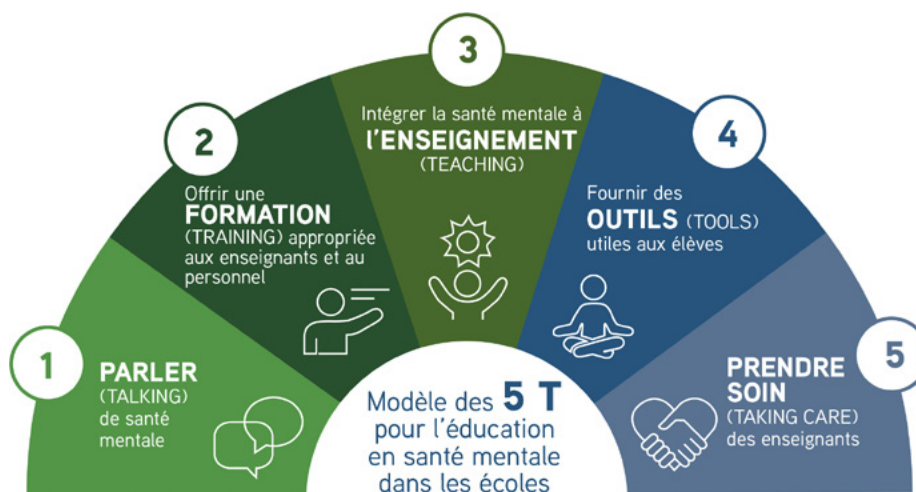
- ✓ Formation d'un [Conseil consultatif des élèves](#) chargé de fournir les avis et points de vue au Ministère, dans le cadre de l'élaboration d'un cadre élargi de mobilisation des élèves.
- ✓ Lancement d'une initiative d'aînés et de gardiens du savoir à l'école dans 33 écoles de partout au Manitoba, avec l'élargissement du programme pendant l'année scolaire 2022-2023 pour l'intégrer dans plus d'écoles.
- ✓ Mise sur pied d'un [Groupe de travail sur la pauvreté et l'éducation](#) pour définir les mesures permettant d'éliminer les obstacles à la participation et à la mobilisation dans l'apprentissage.
- ✓ Collaboration avec le ministère de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté pour le lancement d'une stratégie de santé mentale dans les écoles axée sur la parole, la formation, l'enseignement, les outils et les soins (modèle des 5 T), et collaboration sur la mise en œuvre du document [Une voie vers la santé mentale et le mieux-être de la communauté : feuille de route pour le Manitoba](#).

**Mesures à venir :**

- ✓ Mettre en œuvre une politique provinciale d'assiduité et un plan d'action pour soutenir l'engagement et la présence des élèves.
- ✓ Élaborer une stratégie provinciale d'apprentissage à distance, comprenant une école secondaire en ligne, pour améliorer l'accès aux programmes et à l'apprentissage dans toute la province.

**Futures mesures :**

- ✓ En partenariat avec le ministère des Familles, examiner les protocoles interministériels pour guider les élèves et les transitions scolaires.
- ✓ Collaborer avec les Premières Nations pour définir des options de transmission de données de haut niveau sur les élèves afin de renforcer la mobilité entre les systèmes d'éducation subventionnés fédéral et provincial.
- ✓ Évaluer les besoins en compétences et examiner le programme en sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques, en expériences d'apprentissage technique et professionnel et en formations d'apprenti afin d'explorer l'accès équitable pour tous les élèves, y compris des possibilités en français et dans les communautés rurales, éloignées et des Premières Nations.
- ✓ Travailler avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration pour élaborer un plan stratégique pour améliorer l'accès au système d'éducation des adultes et fournir aux adultes apprenants les compétences essentielles et les mises à niveau nécessaires pour qu'ils puissent poursuivre leur éducation et leur formation, trouver des emplois et participer dans leur collectivité.
- ✓ Améliorer l'accès des élèves aux ressources de cheminement de carrière et aux renseignements sur le marché du travail actuel et leur utilisation de ces éléments.
- ✓ Explorer des approches intersectorielles pour élargir l'accès aux arts, y compris la musique, les arts visuels, la danse, le théâtre et d'autres activités communautaires à valeur ajoutée.



Source : SRI Education, Student Behavior Blog, <https://studentbehaviorblog.org/5-ts-for-mental-health-education-in-schools/>.  
Adaptation autorisée.



## Excellence en apprentissage et en leadership

*Veiller à ce que les enseignants, le personnel scolaire et les dirigeants possèdent les connaissances, les compétences et les outils nécessaires pour favoriser la réussite et le bien-être des élèves.*

La Commission a souligné l'incidence et les rôles importants qu'ont les enseignants et les directeurs dans la réussite et les résultats des élèves, et a mis l'accent sur l'importance de veiller à ce que tous les enseignants soient bien formés avant d'entrer dans la salle de classe et qu'ils continuent, avec les dirigeants scolaires, de participer à l'apprentissage professionnel de haute qualité tout au long de leur carrière, dans le cadre du plan d'amélioration du système d'éducation.



### Priorités

Élaboration d'un cadre de leadership scolaire et amélioration de l'apprentissage professionnel chez les enseignants et le personnel scolaire.

#### Mesures en cours :

- ✓ Élaborer un cadre de leadership scolaire éclairé par les réseaux d'apprentissage des directeurs d'école, la recherche et l'engagement des intervenants.

**Mesures à venir :**

- ✓ Mener des consultations sur les options relatives à l'établissement d'un organisme de réglementation pour orienter la pratique et la certification des enseignants (p. ex., ordre des éducateurs du Manitoba ou autre approche).
- ✓ Créer un cadre de planification de la main-d'œuvre axé sur l'embauche et le maintien en poste de personnel scolaire dans les collectivités rurales et nordiques et l'augmentation du nombre d'éducateurs francophones, autochtones et de langues autochtones.
- ✓ Évaluer et planifier les besoins en matière d'apprentissage professionnel, y compris explorer un modèle de consortium provincial.

**Futures mesures :**

- ✓ Veiller à ce que chaque directeur d'école prenne des mesures concrètes pour améliorer les résultats des élèves autochtones et intègre les améliorations dans son plan scolaire annuel.
- ✓ Explorer diverses options de préparation et d'affectation des conseillers en littératie et en numératie dans les écoles.
- ✓ Établir des normes professionnelles pour orienter le perfectionnement, la pratique et l'évaluation des éducateurs.
- ✓ Examiner les exigences et les processus pour simplifier la délivrance de certificats des enseignants formés à l'étranger.

« La recherche dans le domaine de l'éducation indique de manière assez convaincante que les enseignants et les directeurs d'école sont les personnes qui contribuent le plus à améliorer les résultats des élèves. Ils préparent, en fait, la prochaine génération de dirigeants et de chercheurs de solutions. »

*Rapport de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, page 9.*

## Systemes adaptés

*Bâtir un système d'éducation publique équitable, harmonisé et efficace en mettant l'accent sur la mobilisation, l'inclusion et la planification pour les besoins provinciaux et locaux.*

Pour améliorer les résultats des élèves, nous devons d'abord bâtir un système d'éducation cohérent et harmonisé dans toute la province. Bon nombre des recommandations de la Commission appellent à une capacité accrue du système, à des attentes claires pour ceux qui assurent l'éducation et à la responsabilité envers tous les Manitobains et Manitobaines. Le Manitoba a besoin d'un système unifié qui réduit les disparités tout en répondant aux besoins locaux.



## Priorités

Nouveau modèle de financement, cadre provincial de données et de mesure du rendement et renouvellement du Cadre pour l'amélioration continue de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba.

**Mesures en cours :**

- ✓ Mise sur pied d'une [équipe chargée de l'examen du modèle de financement](#) pour mener les consultations et la conception du nouveau modèle de financement (la manière dont les fonds seront répartis dans le système d'éducation).
- ✓ Définition de la portée d'un nouveau système provincial de renseignements sur les élèves.
- ✓ Renouvellement du Cadre pour l'amélioration continue de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année du Manitoba pour renforcer la planification, la mise en œuvre, la surveillance et la production de rapports scolaires, divisionnaires et provinciaux.

**Mesures à venir :**

- ✓ Mesurer le progrès des appels à l'action de la CVR à l'échelle du système.
- ✓ Lancer un **conseil de l'éducation** avec des représentants du système d'éducation, des organismes au service de la jeunesse et des partenaires pour soutenir la planification au niveau provincial et améliorer l'harmonisation des divisions scolaires et des écoles.
- ✓ Élaborer un cadre provincial en matière de données et de mesure du rendement qui rendra compte de la réussite et du bien-être de tous les élèves au niveau de la province, de la division scolaire et de l'école.
- ✓ Lancer un sondage provincial pour les élèves, leurs parents, le personnel scolaire et les dirigeants concernant leur expérience scolaire afin d'éclairer les plans provinciaux, divisionnaires et scolaires et la prise de décision en général.
- ✓ Définir clairement les rôles et responsabilités des personnes responsables pour assurer un système d'éducation publique de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année efficace, efficient et responsable, et élaborer une stratégie pour en évaluer l'efficacité.

**Futures mesures :**

- ✓ Créer et promouvoir une plateforme publique conviviale avec un accès à l'information, aux données et aux politiques sur le système d'éducation publique.
- ✓ Explorer les occasions de services partagés pour promouvoir l'accès équitable aux programmes, au soutien à l'apprentissage et aux systèmes de technologie de l'information et pour améliorer l'efficacité du système de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.
- ✓ Collaborer avec la Manitoba School Boards Association sur la formation essentielle et de base pour les membres des divisions scolaires.
- ✓ Mener des consultations sur les stratégies afin d'améliorer les partenariats et la mobilisation au niveau des écoles, des familles et des collectivités, et mettre à jour le cadre politique provincial en s'appuyant sur les recommandations du [Groupe de travail sur la participation parentale](#).

# ANNEXE A : REMERCIEMENTS

Depuis le 15 mars 2021, les représentants du Ministère et les groupes consultatifs ont participé considérablement aux discussions sur les mesures proposées et à la détermination des priorités pour la mise en œuvre.

**Groupe de travail sur la participation parentale :** Plus de 20 000 Manitobains et Manitobaines ont été joints dans le cadre de 15 réunions régionales, de quatre assemblées publiques téléphoniques provinciales, de 36 séances de consultation des intervenants et de présentations écrites de divisions scolaires.

**Visites virtuelles des écoles par le ministre :** Plus de 30 séances de discussion avec près de 500 enseignants, employés et dirigeants d'école.

**Audiences régionales :** Près de 1 000 dirigeants de division scolaire, directeurs d'école et directeurs d'école adjoints.

**Intervenants du domaine de l'éducation :** Plus de 20 séances de consultation afin de déterminer les domaines d'intérêt et les priorités, notamment avec des représentants de divisions scolaires, des associations d'intervenants du secteur de l'éducation, des parents et des élèves.

**Groupes consultatifs ou groupes de travail :** Dix tables officielles ont été mises sur pied d'après une manifestation d'intérêt et au moyen d'activités de sensibilisation regroupant plus de 200 personnes, dont 120 éducateurs.

Nous remercions les groupes avec lesquels nous nous sommes engagés ainsi que les groupes avec lesquels nous continuons à créer de partenariats afin de contribuer à la planification future.

**Parents, membres du public, fournisseurs de services de garde et membres de la communauté**

**Enseignants, directeurs d'école et personnel scolaire**

**Organismes intervenants du domaine de l'éducation**

Manitoba Association of Parent Councils;  
Manitoba Association of School Superintendents;  
The Manitoba Teachers' Society;  
Manitoba School Boards Association;  
Council of School Leaders;  
Manitoba Association of School Business Officials;  
Manitoba Federation of Independent Schools;  
Student Services Administrators' Association of Manitoba;

Council of Deans of Education in Manitoba;  
Manitoba First Nations Education Resource Centre (MFNERC);  
Système scolaire des Premières Nations du Manitoba (SSPNM);  
Groupes régionaux de directeurs généraux.

**Groupes consultatifs/groupes de travail**

Comité consultatif de transition;  
Comité consultatif sur le programme d'études;  
Comité d'examen du Fonds des idées du personnel enseignant;  
Conseil consultatif du ministre sur l'éducation inclusive;  
Groupe de travail sur la pauvreté et l'éducation;  
Équipe chargée de l'examen du modèle de financement;

Groupe de travail sur l'assiduité;  
Conseil consultatif de la Direction de l'inclusion autochtone.

**Représentants des groupes suivants :**

Autres ministères gouvernementaux (Familles; Relations avec les Autochtones et le Nord; Justice; Santé mentale, Mieux-être et Rétablissement);  
Organismes pour les personnes handicapées;  
Equiy Matters;  
Organismes pour les nouveaux arrivants;  
Association of Manitoba Municipalities;  
Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba;  
Conseil consultatif de parents.

## ANNEXE B : PLAN D'ACTION

Mesures prises en réponse à la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année	Recommandations correspondantes de la Commission	En cours Lancement en avril 2022	À venir Lancement en avril 2023	Futures mesures Lancement en avril 2024 et au-delà
<b>APPRENTISSAGE DE HAUTE QUALITÉ :</b>				
<i>Améliorer l'apprentissage et les résultats pour tous les élèves grâce à des programmes scolaires et à des expériences d'apprentissage réactifs et pertinents dans des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs.</i>				
Élaborer un nouveau cadre d'apprentissage pour orienter l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de l'évaluation en mettant sur pied un <a href="#">Comité consultatif sur le programme d'études</a> qui formulera des conseils sur ces travaux.	<a href="#">14</a> , <a href="#">40</a> , <a href="#">57</a> , <a href="#">64</a> , <a href="#">67</a>	✓		
Établir un <a href="#">Conseil consultatif du ministre sur l'éducation inclusive</a> pour assurer un accès rapide à l'évaluation, au soutien à l'apprentissage et aux services cliniques pour les élèves à besoins particuliers, pour éclairer les changements apportés aux bulletins scolaires de tous les élèves et pour évaluer les besoins en matière d'apprentissage professionnel afin d'améliorer l'apprentissage des élèves.	<a href="#">5</a> , <a href="#">33</a> , <a href="#">37</a>	✓		
Renforcer la politique et la mise en œuvre du programme scolaire en français et en immersion française avec un objectif distinct et parallèle.	<a href="#">51</a>	✓		
Mettre en œuvre un processus cyclique de renouvellement des programmes avec un accent initial sur l'éducation physique, l'éducation en santé et la science.	<a href="#">16</a> , <a href="#">29</a> , <a href="#">39</a> , <a href="#">51</a> , <a href="#">57</a>	✓		

Mesures prises en réponse à la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année	Recommandations correspondantes de la Commission	En cours Lancement en avril 2022	À venir Lancement en avril 2023	Futures mesures Lancement en avril 2024 et au-delà
Améliorer le programme scolaire adapté à l'âge en intégrant du contenu sur les pensionnats, les traités, l'éducation traditionnelle, les langues autochtones et les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones.	<a href="#">29</a>	✓		
Mettre en œuvre <i>Mamàhtawisiwin – Les merveilles de notre héritage – Un cadre politique en matière d'éducation autochtone</i> en partenariat avec le <a href="#">Conseil consultatif de la Direction générale de l'inclusion des Autochtones</a> .	<a href="#">27</a>	✓		
Faire passer le programme provincial d'évaluation à des évaluations sommatives basées sur les programmes du Manitoba lors des premières années, des années intermédiaires et de la 10 <sup>e</sup> année.	<a href="#">59</a>		✓	
Mettre à jour le Code de conduite du Manitoba et élaborer des politiques sur l'utilisation de pratiques restrictives (isolement, suspension et expulsion) pour tous les élèves.	<a href="#">20</a>		✓	
Mettre à jour le bulletin scolaire provincial et veiller à ce qu'il soit inclusif pour tous les apprenants.	<a href="#">38, 67</a>			✓
Mettre en œuvre une approche globale et collaborative entre les écoles et les familles pour la détermination rapide et continue des besoins en matière d'apprentissage et des interventions appropriées.	<a href="#">35, 37, 43</a>			✓
Introduire des évaluations cohérentes pendant la petite enfance, en se concentrant sur les enfants entrant à la maternelle et les élèves qui ont connu un apprentissage perturbé.	<a href="#">5, 43, 58</a>			✓

Mesures prises en réponse à la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année	Recommandations correspondantes de la Commission	En cours Lancement en avril 2022	À venir Lancement en avril 2023	Futures mesures Lancement en avril 2024 et au-delà
<b>MOBILISATION ET BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES :</b>				
<i>Répondre à des expériences de vie diverses, mobiliser les élèves, soutenir des transitions réussies, promouvoir le bien-être et tirer parti des partenariats intersectoriels.</i>				
Établir un <a href="#">Conseil consultatif des élèves</a> chargé de fournir les avis et points de vue au Ministère, dans le cadre de l'élaboration d'un cadre élargi de mobilisation des élèves.	<a href="#">13</a> , <a href="#">17</a>	✓		
Lancer une initiative d'aînés et de gardiens du savoir à l'école dans les écoles de partout au Manitoba, avec l'élargissement du programme pendant l'année scolaire 2022–2023 pour l'intégrer dans plus d'écoles.	<a href="#">26</a>	✓		
Mettre sur pied un <a href="#">Groupe de travail sur la pauvreté et l'éducation</a> pour définir les mesures permettant d'éliminer les obstacles à la participation et à l'engagement dans l'apprentissage.	<a href="#">44</a> , <a href="#">45</a> , <a href="#">46</a> , <a href="#">47</a>	✓		
Collaborer avec le ministère de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté pour le lancement d'une stratégie de santé mentale dans les écoles axée sur le modèle des 5 T : parler (talking), formation (training), enseignement (teaching), outils (tools) et prendre soin (taking care).	<a href="#">23</a> , <a href="#">24</a>	✓		
Mettre en œuvre une politique provinciale d'assiduité et un plan d'action pour soutenir l'engagement et la présence des élèves.	<a href="#">17</a> , <a href="#">18</a> , <a href="#">19</a> , <a href="#">21</a>		✓	



Mesures prises en réponse à la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année	Recommandations correspondantes de la Commission	En cours Lancement en avril 2022	À venir Lancement en avril 2023	Futures mesures Lancement en avril 2024 et au-delà
Élaborer une stratégie provinciale d'apprentissage à distance, comprenant une école secondaire en ligne, pour améliorer l'accès aux programmes et à l'apprentissage dans toute la province.	<a href="#">48</a>		✓	
Examiner, en partenariat avec le ministère des Familles, les protocoles interministériels pour guider les élèves et les transitions scolaires.	<a href="#">22</a>			✓
Collaborer avec les Premières Nations pour définir des options de transmission de données de haut niveau sur les élèves afin de renforcer la mobilité entre les systèmes d'éducation fédéral et provincial.	<a href="#">28</a>			✓
Évaluer les besoins en compétences et examiner le programme en sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques, en expériences d'apprentissage technique et professionnel et en formations d'apprenti afin d'explorer l'accès équitable pour tous les élèves, y compris des possibilités en français et dans les communautés rurales, éloignées et des Premières Nations.	<a href="#">32</a> , <a href="#">39</a> , <a href="#">52</a> , <a href="#">65</a> , <a href="#">66</a>			✓
Travailler avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration pour élaborer un plan stratégique pour améliorer l'accès au système d'éducation des adultes afin de fournir aux adultes apprenants les compétences essentielles et les mises à niveau nécessaires.	<a href="#">30</a>			✓

Mesures prises en réponse à la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année	Recommandations correspondantes de la Commission	En cours Lancement en avril 2022	À venir Lancement en avril 2023	Futures mesures Lancement en avril 2024 et au-delà
Améliorer l'accès des élèves aux ressources de cheminement de carrière et aux renseignements sur le marché du travail actuel et leur utilisation de ces éléments.	<a href="#">56</a> , <a href="#">64</a>			✓
Explorer des approches intersectorielles pour élargir l'accès aux arts, y compris la musique, les arts visuels, la danse, le théâtre et d'autres activités communautaires à valeur ajoutée.	<a href="#">15</a> , <a href="#">55</a>			✓
<b>EXCELLENCE EN APPRENTISSAGE ET EN LEADERSHIP :</b>				
<i>Veiller à ce que les enseignants, le personnel scolaire et les dirigeants possèdent les connaissances, les compétences et les outils nécessaires pour favoriser la réussite et le bien-être des élèves.</i>				
Élaborer un cadre de leadership scolaire éclairé par les réseaux d'apprentissage des directeurs d'école, la recherche et l'engagement des intervenants.	<a href="#">10</a>	✓		
Mener des consultations sur les options relatives à l'établissement d'un organisme de réglementation pour orienter la pratique et la certification des enseignants.	<a href="#">2</a> , <a href="#">3</a>		✓	
Créer un cadre de planification de la main-d'œuvre axé sur l'embauche et le maintien en poste de personnel scolaire dans les collectivités rurales et nordiques et l'augmentation du nombre d'éducateurs francophones, autochtones et de langues autochtones.	<a href="#">7</a> , <a href="#">8</a> , <a href="#">9</a> , <a href="#">36</a> , <a href="#">48</a> , <a href="#">49</a> , <a href="#">50</a>		✓	
Évaluer et planifier les besoins en matière d'apprentissage professionnel, y compris explorer un modèle de consortium provincial.	<a href="#">6</a> , <a href="#">34</a> , <a href="#">41</a> , <a href="#">61</a> , <a href="#">73</a>		✓	

Mesures prises en réponse à la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année	Recommandations correspondantes de la Commission	En cours Lancement en avril 2022	À venir Lancement en avril 2023	Futures mesures Lancement en avril 2024 et au-delà
Veiller à ce que chaque directeur d'école prenne des mesures concrètes pour améliorer les résultats des élèves autochtones et intègre les améliorations dans son plan scolaire annuel.	<a href="#">25</a>			✓
Explorer diverses options de préparation et d'affectation des conseillers en littératie et en numératie dans les écoles.	<a href="#">60</a>			✓
Établir des normes professionnelles pour orienter le perfectionnement, la pratique et l'évaluation des éducateurs.	<a href="#">1, 4, 62</a>			✓
Examiner les exigences et les processus pour simplifier la délivrance de certificats des enseignants formés à l'étranger.	<a href="#">42</a>			✓

### SYSTÈMES ADAPTÉS :

*Bâtir un système d'éducation publique équitable, harmonisé et efficace en mettant l'accent sur la mobilisation, l'inclusion et la planification pour les besoins provinciaux et locaux.*

Mettre sur pied une <a href="#">équipe chargée de l'examen du modèle de financement</a> pour mener les consultations et la conception du nouveau modèle de financement (la manière dont les fonds seront répartis dans le système d'éducation).	<a href="#">74</a>	✓		
Définir la portée d'un nouveau système provincial de renseignements sur les élèves.	<a href="#">71</a>	✓		
Renouveler le Cadre pour l'amélioration continue de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année du Manitoba pour renforcer la planification, la mise en œuvre, la surveillance et la production de rapports scolaires, divisionnaires et provinciaux.	<a href="#">47, 63</a>	✓		

Mesures prises en réponse à la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année	Recommandations correspondantes de la Commission	En cours Lancement en avril 2022	À venir Lancement en avril 2023	Futures mesures Lancement en avril 2024 et au-delà
Mesurer le progrès des appels à l'action de la CVR à l'échelle du système.	<a href="#">31</a>		✓	
Lancer un <b>conseil de l'éducation</b> avec des représentants du système d'éducation, des organismes au service de la jeunesse et des partenaires pour soutenir la planification au niveau provincial et améliorer l'harmonisation des divisions scolaires et des écoles.	<a href="#">22</a>		✓	
Élaborer un cadre provincial en matière de données et de mesure du rendement qui rendra compte de la réussite et du bien-être de tous les élèves au niveau de la province, de la division scolaire et de l'école.	<a href="#">63</a>		✓	
Lancer un sondage provincial pour les élèves, leurs parents, le personnel scolaire et les dirigeants concernant leur expérience scolaire afin d'éclairer les plans provinciaux, divisionnaires et scolaires et la prise de décision en général.	<a href="#">13</a>		✓	
Définir clairement les rôles et responsabilités des personnes responsables pour assurer un système d'éducation publique de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année efficace, efficient et responsable, et élaborer une stratégie pour en évaluer l'efficacité.	<a href="#">69</a> , <a href="#">75</a>		✓	
Créer et promouvoir une plateforme publique conviviale avec un accès à l'information, aux données et aux politiques sur le système d'éducation publique.	<a href="#">48</a> , <a href="#">53</a>			✓

Mesures prises en réponse à la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année	Recommandations correspondantes de la Commission	En cours Lancement en avril 2022	À venir Lancement en avril 2023	Futures mesures Lancement en avril 2024 et au-delà
Explorer les occasions de services partagés pour promouvoir l'accès équitable aux programmes, au soutien à l'apprentissage et aux systèmes de technologie de l'information et pour améliorer l'efficacité du système de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année.	<a href="#">48</a> , <a href="#">72</a>			✓
Collaborer avec la Manitoba School Boards Association sur la formation essentielle et de base pour les membres des divisions scolaires.	<a href="#">70</a>			✓
Mener des consultations sur les stratégies afin d'améliorer les partenariats et la mobilisation au niveau des écoles, des familles et des collectivités, et mettre à jour le cadre politique provincial en s'appuyant sur les recommandations du <a href="#">Groupe de travail sur la participation parentale</a> .	<a href="#">54</a> , <a href="#">55</a>			✓